

R A P P O R T

de l'année 1956-57

L'institution du Deutsches Filmarchiv E.V., le 29 Mai 1956 a donné suite à des transformations organisatoires qui également pour l'avenir assureront le fonctionnement des activités, jusqu'à présent à la charge du Deutsches Institut für Filmkunde E.V., à savoir, archives et prêt de films pour des buts artistiques et scientifiques.

C'est une fois seulement que, au cours de l'année passée, le Deutsches Filmarchiv E.V. s'est présenté au public avec sa Revue rétrospective "Artistes célèbres du cinéma allemand dans le cinéma international", à l'occasion du Festival International du Film à Berlin. Cette manifestation fut couronnée de succès et prouvait qu'un programme effectué d'une façon représentative et avec des thèmes soigneusement choisis, ne manque pas d'effet. C'est grâce à l'appui des Archives de Londres, Paris, Lausanne, Prague et Copenhague que nous avons pu réaliser notre Rétrospective. Nous tenons à remercier tout particulièrement les membres de la F.I.A.F. qui ont mis à notre disposition 38 copies qui se répartissent comme suit :

12 sur le Danemark,
7 sur la Tchécoslovaquie,
5 sur les Pays-Bas,
4 sur la France,
4 sur la Belgique,
3 sur la Suisse,
2 sur l'Allemagne République Démocratique,
1 sur l'Angleterre.

Le Deutsches Filmarchiv de sa part a fourni de ses copies à l'Allemagne République Démocratique, à la France, à la Tchécoslovaquie, au Danemark, aux Pays-Bas, en Chine et à l'Angleterre.

Le Directeur du Deutsches Filmarchiv a visité les Cinémathèques de Paris, de Berlin-Est et de Prague. Il s'empresse de remercier très vivement le directeur de la Cinémathèque Tchécoslovaque pour son accueil cordial et pour tous les soins et la générosité qu'il a portés à notre Archive.

Projections dans les universités

C'est surtout dans les universités de la République Fédérale d'Allemagne que l'intérêt pour le cinéma a considérablement augmenté. Le Deutsches Filmarchiv prête ses copies, à titre gratuit, aux universités qui désirent faire des projections dans le cadre des cours réguliers. Il a même prêté, ci et là, ses copies à des groupes dits "Film-Arbeitsgemeinschaften" qui se sont formés aux universités et dont les membres risquent de se chiffrer jusqu'à 3000. En général, cependant, ces groupes reçoivent leurs copies directement des distributeurs. Selon la législation allemande ces présentations ne comptent pas pour des séances réservées aux membres, étant donné que, pour la plupart des cas, l'adhésion des membres à cette "Film-Arbeitsgemeinschaften" durant les semestres ne date même pas d'un an. A part cela, ces séances, n'ayant pas de caractère scientifique et n'étant presque jamais suivies de discussions, ne correspondent pas aux statuts de la FIAF. Or, puisqu'il est très difficile de surveiller ces projections, le Deutsches Filmarchiv était obligé de cesser complètement de prêter des copies à ces "Film-Arbeitsgemeinschaften", d'autre part, il continue d'encourager et d'appuyer le travail scientifique des cours universitaires. Nous prions donc les membres de la FIAF de bien vouloir nous faciliter notre tâche pour éviter les projections de films non-contrôlables dans les universités. Pour souligner notre demande, nous nous permettons d'attirer l'attention des membres de la FIAF sur le fait que justement quelques-unes de ces "Film-Arbeitsgemeinschaften" ont essayé de se mettre en relation avec les ambassades des différents pays dans la République Fédérale pour obtenir des copies peu connues en Allemagne occidentale, surtout celles des Républiques démocratiques. On court le risque et les faits l'ont déjà prouvé que ces copies, importées sans licence, puissent être confisquées puisque le caractère d'une séance particulière n'est pas maintenu. Pour éviter tout genre de difficulté du point de vue douane ou monnaie étrangère, ces copies importées dont le pays producteur est l'une des Républiques démocratiques, passeront à la projection publique après décision d'un comité interministériel, même si cette projection sera une séance exclusive. Les copies ainsi importées par le Deutsches Filmarchiv ne seront jamais confisquées même si les présentations en question n'ont pas été autorisées par ce comité interministériel. Au cours

de l'année passée, il est arrivé plusieurs fois que des étudiants ont visité des cinémathèques d'autres pays en vue d'obtenir des copies directement des membres de la FIAF. Selon les statuts de la FIAF, cette manière de procéder n'est pas admissible et nous force de décliner toute responsabilité pour les copies empruntées.

Nous vous supplions donc de passer toute demande concernant des films destinés à appuyer les études universitaires dans la République Fédérale par le Deutsches Filmarchiv, à moins qu'il existent, pour des raisons pratiques, des conventions spéciales que nous sommes tenus de communiquer à nos autorités douanières.

Séances des "Film-Clubs" (Ciné-Clubs)

L'association "Verband der deutschen Film-Clubs e.V." groupe actuellement 220 sociétés qui ont développé une très vive activité. 90 % des films présentés proviennent des distributeurs. Il y a très peu d'intérêt pour le film de valeur historique et par là pour le film muet en particulier. Pendant l'année passée, nous avons prêté seulement 2 films muets sur 9 séances. Ce fait nous prouve que l'intérêt des membres des "Film-Clubs" est plutôt porté sur la présentation de films récréatifs que sur un effort d'approfondir, au moyen des séances exceptionnelles, leurs connaissances en évolution de l'art cinématographique. Cette entreprise nous semble encore prématurée.

Une autre association "Freunde der Gilde der Filmkunsttheater" qui fut fondée il y a deux ans et qui s'est donnée pour tâche de rendre accessibles des films de valeur historique à un cercle de membres exclusif, a cessé d'exister à partir du début du mois d'octobre 1957.

Le Deutsches Filmarchiv appuie l'activité de plusieurs organisations de jeunesse et d'institutions culturelles en leur prêtant des copies. Généralement, ces séances sont introduites par un membre du Deutsches Filmarchiv, lequel, le cas échéant, préside la discussion suivant la projection.

Il est regrettable que le Deutsches Filmarchiv ne dispose pas des moyens qui seraient nécessaires pour la construction d'un nouveau blockhaus. Je remercie très cordialement ces membres de la FIAF qui

se sont chargés de conserver nos copies, particulièrement exposées, comme prêts à terme illimité.

Les producteurs et distributeurs réunis dans la "Spitzenorganisation der deutschen Filmwirtschaft" (SPIO) se sont engagés à mettre à la disposition du Deutsches Filmarchiv une copie de chaque film fabriqué ou distribué. En dehors de cela, notre Archive reçoit une copie de chaque journal d'actualités, de sorte que nous pouvons compter avec une rentrée d'environ 450 films spectaculaires et 52 journaux d'actualités par an. Ce chiffre ne comprend pas les films documentaires qui ont reçu un prix et qui se trouvent également en dépôt dans notre Archive, tandis que les autres documentaires sont collectionnés dans les Archives Fédérales (Bundesarchiv) à Coblenze.

Pour terminer, il me tient à coeur de remercier une fois de plus tous les membres de la FIAF qui ont appuyé et facilité mon travail et qui ne cessent de le faire encore aujourd'hui. Je continuerai à encourager et aider, selon les statuts de la FIAF l'activité dans la République Fédérale d'Allemagne, en vue de contribuer à l'évolution de l'art cinématographique et de progresser dans le travail concernant l'histoire du film.

Ce sera avec plaisir que je prêterai à tous les membres de la FIAF tous les documents et copies disponibles de notre Archive.

Je ne voudrai pas omettre de vous signaler, en ma qualité de directeur du Deutsches Institut für Filmkunde, que les publications de notre bibliothèque seront, après comme avant, toujours accessibles à tous les membres de la FIAF.

Wiesbaden-Biebrich, le 20 octobre 1957